



Traité Soucca

Michna 2 - Chapitre 2

הסומך סוכתו לכרעי המיטה, כשרה; רבי יהודה אומר, אם אינה יכולה לעמוד בפני עצמה, פסולה. סוכה המדובללת, ושצילתה מרובה מחמתה כשרה; והמעובה כמין בית אף על פי שאין הכוכבים נראין מתוכה, כשרה.

Si on fait tenir la Soucca aux pieds du lit, elle est valide. Rabbi Yehouda dit : si la Soucca ne peut pas tenir toute seule, elle est invalide. Une Soucca dont le branchage est en désordre, ou celle sous laquelle il y a plus d'ombre que de soleil, est valide. Une Soucca ayant un Sekhakh aussi épais que le toit d'une maison est valide, même si on ne peut apercevoir les étoiles à travers le Sekhakh.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions